Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "ÉCHANGES ET SAVOIRS"

RAPPORT N°07-04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_07-DE

L'association « Échanges et Savoirs » a sollicité la commune afin de pouvoir occuper une partie des anciens locaux du service technique municipal pour y développer ses activités.

Cette demande s'inscrit dans un contexte particulier, l'association occupant actuellement des locaux à titre temporaire, ceux-ci étant destinés à être démolis dans le cadre d'un futur projet immobilier en centre-bourg.

Lors d'échanges préalables entre la commune et l'association, les conditions d'occupation ont été définies, notamment en ce qui concerne les travaux autorisés ainsi que le respect des règles de sécurité.

Cette mise à disposition présente un caractère temporaire, l'avenir des bâtiments de l'ancien centre technique n'étant pas pérenne.

Dans l'attente de la formalisation d'une convention, une autorisation temporaire d'accès a été accordée à l'association à compter du 17 avril 2026, afin de lui permettre de préparer les lieux.

Il est désormais proposé au Conseil municipal de valider cette mise à disposition par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, laquelle précise les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les engagements respectifs des parties.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**07-04/2026**
Réunion du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "ÉCHANGES ET SAVOIRS"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alain PAUL donne procuration à Hakara TEA
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Romain LAOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 26 voix Pour (Mme Françoise GOURVENNEC sort et ne participe pas au vote, et M. Olivier ROUSIC, DGS sort également)

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention annexée,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que l'association « Échanges et Savoirs », représentée par sa présidente Madame Marie-Chantal ROUDAUT, a sollicité la mise à disposition d'une partie des anciens locaux du service technique communal,

Considérant que l'association « Échanges et Savoirs » occupe actuellement des locaux à titre temporaire, lesquels sont destinés à être démolis dans le cadre d'un futur projet immobilier en centre-bourg,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_07-DE

Considérant que la commune a recherché une solution de relogement afin d'assurer la continuité des activités de l'association, et que les anciens locaux du centre technique municipal ont été identifiés à cet effet,

Considérant que cette solution présente un caractère temporaire, l'avenir des bâtiments de l'ancien centre technique n'étant pas pérenne,

Considérant que la commune souhaite encadrer cette occupation par la signature d'une convention définissant les conditions d'utilisation des locaux,

Considérant que cette convention précise notamment :

- les modalités d'occupation des locaux,
- les travaux autorisés,
- les conditions de sécurité et d'utilisation des espaces,
- les obligations de l'association en matière d'entretien, de rangement et de gestion des déchets,

Considérant l'intérêt local des activités portées par l'association « Échanges et Savoirs »,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation des anciens locaux du service technique communal annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « Échanges et Savoirs », ainsi que tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_07-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	Procuration à Hakara TEA	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN		